



AIDER SAUVER LES ANIMAUX NAUFRAGES

Association Loi 1901 N° RNA : W061013855

Association **ASLAN**
Chez Mme TOESCA
La Renardière
201 Impasse des Alliés
06140 VENCE

Tél. : 06.87.94.47.15
Adresse mail : asso.aslan.06@gmail.com
Site : www.aslan06.fr

Identification de l'animal à l'adoption

Nom de l'animal :
Race et couleur :
Sexe :
Provenance de l'animal :

Identification de l'adoptant

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Tél portable/fixe :	
Email :	
Adresse :	
CP et VILLE :	

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble des informations du certificat d'engagement (pages suivantes) et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chien, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à:

Le:

Nom et signature de la personne habilitée à délivrer le certificat d'engagement Association ASLAN - Association Loi 1901 N° RN W061013855 Mme Isabelle TOESCA – Présidente	Nom et signature de la personne à qui a été délivré le certificat d'engagement et qui s'engage
--	---



Avant d'adopter un chien

Adopter un chien doit être **un acte réfléchi** car c'est un engagement pour une durée longue (*en moyenne 13-15 ans, variable selon les individus*). Il est donc nécessaire de se poser plusieurs questions avant l'adoption afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du chien et votre mode de vie (*disponibilité, espace disponible, forme physique, etc.*), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (*travail, départ en vacances, etc.*). L'adoption d'un chien dépend de ces éléments.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte **tous les stades de vie** de l'animal : chiot, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un chien est **un être sensible, qui ressent des émotions**. Il demande du temps, de la **patience, et une bonne connaissance et compréhension** de sa physiologie et de ses comportements. Education et socialisation seront nécessaires afin qu'il ait des comportements adaptés avec vous, les autres humains et ses congénères.

Quelques Questions à se poser avant toute adoption

- ❖ **Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un chien ?** Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.
- ❖ **S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ?** L'ensemble des membres de la famille doit s'accorder sur l'adoption d'un chien, sa race, sa taille, son caractère, car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de chien ?
- ❖ **Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour ?**
- ❖ **Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (*frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de garde, etc.*) ?**
- ❖ **Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille potentielle à l'âge adulte ?**
- ❖ **Votre mode de vie est-il compatible avec l'adoption d'un chien ?** Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un chien ?
- ❖ **Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?**

Vous hésitez ?

Il est peut-être préférable de **remettre à plus tard** votre projet d'adoption ou de discuter avec ASLAN ou avec un vétérinaire, éducateur canin, éleveur, amis, famille, pour étudier quel type de chien, si tel est votre souhait, vous correspondrait le mieux.

Pour toute adoption et ceci quelle que soit votre réflexion

Nous vous contacterons avant votre décision d'adoption, afin de sonder votre désir et votre capacité à adopter un chien pour que celui-ci soit accueilli par une(des) personne(s) aimante(s), c'est-à-dire une famille pour lui.

Le chien est un être sensible, qui **ressent des émotions**. A ce titre, son bien-être doit être respecté.

Par ailleurs, la famille adoptante s'engage à donner régulièrement des nouvelles de l'animal et l'envoi de photos récentes à l'association sur l'adresse mail suivante : asso.aslan.06@gmail.com ou par téléphone au 06.87.94.47.15.

En cas de déménagement, la famille adoptante s'engage à communiquer sa nouvelle adresse à l'Association ASLAN dans un délai d'un mois maximum après le déménagement.



Les besoins spécifiques du chien

Alimentation

Le chien est un **carnivore domestique opportuniste**. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et à son état sanitaire.

L'adoptant s'engage à bien traiter l'animal, à **le nourrir correctement** avec des **produits de qualité** : croquettes (assurer vous de la provenance et de la composition des croquettes). Votre vétérinaire peut vous conseiller), pâté, nourriture maison. Le chien doit toujours avoir accès à une réserve d'eau fraîche avec renouvellement fréquent. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal.

Il est recommandé de lui servir son alimentation à heures fixes, si possible en plusieurs repas (nombre à déterminer selon l'âge et le format de votre chien).

Il est impératif de laisser constamment de l'eau fraîche à disposition de votre chien. Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.

Hébergement

L'adoptant s'engage également à lui donner un habitat convenable, à ne pas le tenir à l'attache, à ne pas le laisser en période froide et hivernale à l'extérieur, ou dormir dans un garage ou un sous-sol, à ne pas lui faire porter une muselière sauf nécessité légale.

Il doit notamment pouvoir lui permettre de **se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes**, aussi bien la chaleur que le froid. Si l'animal est détenu en extérieur, l'espace ne peut pas être inférieur à 5 m² et il doit avoir une zone sèche et nettoyée quotidiennement.

Sauf circonstances exceptionnelles (*voyage, etc.*), l'enfermement en cage est à proscrire. L'attache permanente est **interdite chez le chiot et très fortement déconseillée** chez l'adulte. Dans tous les cas, elle ne doit pas être inférieure à 2.5 m et le dispositif ne doit pas être dangereux. **Limiter la mobilité de votre chien est une source importante d'anxiété et peut favoriser son agressivité.**

La famille adoptante autorise **l'Association ASLAN** à venir contrôler les conditions de vie au sein du domicile de l'animal adopté. Les post visites n'ont aucunement un caractère intrusif et visent seulement à s'assurer de la bientraitance de l'animal. En cas d'annulation ou d'absences répétées, l'adoptant s'engage à prendre contact avec l'Association, dans les 24 heures suivant la dernière visite notifiée par mail ou sms, afin de refixer une autre visite. En cas de non-respect de ces consignes, l'association se réserve le droit d'alerter les autorités supérieures et de reprendre l'animal. **Aussi, s'il a été constaté que les conditions de vie de l'animal ne sont pas conformes aux lois et arrêtés en vigueur, l'association reprendra l'animal, sans avoir besoin d'une décision de justice ni de l'intervention des forces de l'ordre.**

Sommeil et repos

Le chien dort plus de 10h par jour et reste inactif une partie de la journée. Le temps de sommeil dépend en partie de la race du chien et évolue avec l'âge.

Il est donc essentiel que le chien ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer. **Cette zone de repos doit être au calme et le chien ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone.**

Activité physique

Le chien a besoin d'activités physiques. **L'accès à un jardin est insuffisant pour son équilibre et son épanouissement.** Il est donc nécessaire de le sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour, et ce quelle que soit la météo.



ASLAN – Aider Sauver Les Animaux Naufragés **Certificat d'Engagement – Conditions Générales**

Explorer et flairer son environnement font partie des comportements du chien. Ainsi, lors de ces sorties, il faut laisser à votre chien le temps de s'arrêter pour explorer et découvrir les odeurs et les sons environnants, et prendre le temps d'observer son environnement.

Le marquage territorial fait partie des comportements normaux du chien car ils lui permettent de se repérer et d'identifier les traces laissées par ses congénères. En cas de déjections sur la voie publique, il convient de les ramasser et de les jeter dans une poubelle.

Le jeu ou le travail sont primordiaux pour l'équilibre psychologique du chien. Ils sont à moduler selon les aptitudes de sa race et de ses goûts. De même, les activités physiques proposées au chien doivent être adaptées en fonction de ses capacités physiques et de son âge.

Comportements sociaux

Le chien est une espèce sociale qui nécessite **des interactions avec des congénères**. Si vous n'avez qu'un chien, les sorties quotidiennes doivent être l'occasion pour votre chien d'être en contact avec des congénères et d'interagir avec eux. La socialisation doit être progressive et si celle-ci n'est pas réalisée correctement, il convient d'en parler à votre vétérinaire ou à un éducateur canin.

Relation humain-chien

Le chien est une espèce qui a besoin d'interactions quotidiennes avec l'humain. La socialisation avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. **L'éducation du chien doit être positive**, par l'intermédiaire de récompenses alimentaires par exemple et la création d'une relation de confiance avec vous.

Il est fortement déconseillé, voire interdit dans certains cas, de recourir à des moyens coercitifs de dressage (*colliers étrangleurs, électriques, etc.*) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus réactifs et potentiellement mordeurs. En cas de problème d'éducation, parlez-en avec ASLAN et votre vétérinaire qui pourront vous orienter vers un éducateur canin.

Même si la socialisation de votre chien vous paraît bonne, il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le chien sans surveillance.

Soins médicaux

Votre chien nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. **Une visite annuelle chez le vétérinaire** est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites.

En fonction de l'âge de votre chien et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, **votre animal nécessite des soins courants** tels que par exemple le nettoyage de ses oreilles, le brossage de ses poils, la coupe des griffes. Ces soins sont à adapter en fonction de sa race et de son caractère. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

L'adoptant s'engage à assurer des soins préventifs contre les vers et tiques/puces en lui administrant : vermifuge, antiparasitaire régulièrement et en procédant obligatoirement au rappel annuel des vaccins. Ces soins sont nécessaires afin de garantir à l'animal un bon état sanitaire et sont intégralement à charge de l'adoptant.

L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté **sont des signes d'alerte** qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire. **Une observation quotidienne** de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles.

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens qui voyagent hors de France.

L'adoptant verse les frais d'adoption en participation aux frais engagés (puce, vaccination, entretien, nourriture, etc.). Cette somme ne sera pas remboursée, en cas de retour de l'animal. L'adoptant reconnaît avoir été averti du caractère, de la santé de l'animal et avoir été conseillé pour son adoption.



ASLAN – Aider Sauver Les Animaux Naufragés **Certificat d'Engagement – Conditions Générales**

L'adoptant reconnaît avoir pris connaissance de l'état de santé de l'animal lors de son adoption. L'adoptant a pris soin de réclamer les éléments connus de la vie antérieure de l'animal à **l'Association ASLAN**. L'adoptant ne pourra tenir **l'Association ASLAN** responsable des pathologies qui pourraient se déclarer après l'adoption et aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Stérilisation

Si ce n'est déjà fait, vous vous engager dès que l'âge de l'animal le permet, à le faire STERILISER/CASTRER de façon permanente (exclus chimiquement).

Pour les femelles la stérilisation est obligatoire au plus tard après les premières chaleurs.

Pour les mâles la castration doit être faite avant les 2 ans de l'animal.

Dans le cas d'un avis contraire de votre vétérinaire pour raison médicale, il est nécessaire de fournir un certificat médical.

Vieillesse et fin de vie

Un chien âgé nécessite **plus de soins** qu'un jeune animal et peut parfois poser **des problèmes logistiques supplémentaires**. Avant l'adoption, renseignez-vous également sur la fin de vie de votre animal et les coûts que peut engendrer une dégradation de l'état de santé de votre animal qui peuvent parfois être importants.

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende (article 521-1 du Code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000€ d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance.

- ❖ **L'abandon** sur la voie publique, ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge, est passible des mêmes peines. En cas d'abandon ou d'acte de cruauté **ayant entraîné le décès de l'animal**, les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

L'adoptant s'engage à ne pas se débarrasser de l'animal, le donner ou le vendre, peu importe le contexte ou motif. L'adoptant s'engage également à ne pas faire euthanasier l'animal, sans avis préalable d'un vétérinaire, attestant de cette nécessité. Dans ce cas, il devra obligatoirement, avant l'acte, en informer l'Association ASLAN et lui transmettre le document établi par le vétérinaire.

L'adoptant prend acte que le fait d'abandonner un animal domestique est un délit reconnu comme acte de cruauté (art.521-1 du code pénal) et qu'en aucun cas l'animal ne doit repartir dans un refuge, SPA, fourrière...

Dans le cas où, l'adoptant ne parvient plus à prendre soin de son animal et souhaite s'en séparer, il est possible de le confier **à l'Association ASLAN**. Pour cela, l'adoptant se doit de confirmer sa décision par écrit en envoyant **une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à l'Association ASLAN**. Néanmoins, l'association n'ayant pas de refuge, l'adoptant s'engage à le ramener par ses propres moyens et à ses frais à une Famille d'Accueil désignée par **l'Association ASLAN**.

⚠ Rappel : Il est interdit de donner ou céder votre animal sans en avertir **l'Association ASLAN** qui doit toujours être informée du lieu de vie de l'animal adopté. **L'association ASLAN** se réserve le droit de poursuivre pénalement le signataire de ce certificat si cette clause n'est pas respectée (art. R 654-1 et R 655-1 du Code Pénal). **De plus, en cas de reprise de l'animal aucun frais ne sera remboursé**, l'adoptant s'engage à remettre à **l'association ASLAN** l'intégralité des documents vétérinaires et d'identification



Implication financière

Le coût d'entretien d'un chien dépend fortement du type de chien mais également des choix que vous ferez. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

- ❖ **L'alimentation représente le principal poste de dépense** pour un chien en bonne santé. Elle doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à **50€** pour un chien de taille moyenne et peut atteindre **150€** pour un très grand chien.
- ❖ **Pour les frais vétérinaires**, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un chien sans problème de santé particulier sont compris entre **100 et 300€** par an (vaccination, antiparasitaires, ...).
- ❖ Le **toiletage** de votre chien peut représenter un coût, pouvant être important.
- ❖ Le recours à des conseils professionnels pour **l'éducation** de votre chien doit également être considéré lors de l'adoption, et ce budget se situera entre une centaine et plusieurs centaines d'euros selon le travail d'éducation envisagé et/ou les problématiques comportementales décelées.
- ❖ Vous devrez aussi prévoir **les accessoires nécessaires à la vie de l'animal** : gamelle, tapis, laisse, caisse de transport, etc., ainsi que **les frais de garde éventuels** de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous ou tout simplement si vous devez faire appel à quelqu'un pour le sortir quand vous travaillez.

Au moment de l'adoption

Lorsque le chien sera remis à l'adoptant, nous vous recommandons fortement les choses suivantes ;

Le premier contact est très important.

- ❖ Venez avec quelques friandises ou croquettes. Ce geste sera un premier lien d'affection.
- ❖ Il sera peut-être fatigué (notamment s'il vient de l'étranger), un peu perdu et parfois anxieux et craintif. Laissez le se poser, se reposer et découvrir son nouvel environnement.
- ❖ Soyez câlin, évitez les gestes brusques et montrez-vous patient, même s'il n'accepte pas tout de suite vos caresses.
- ❖ **RESPECTEZ-LE ! SON PASSE EST PEUT ETRE COMPLIQUE ET, S'IL VIENT DE L'ETRANGER, IL VIENT DE FAIRE UN TRES LONG VOYAGE**

Lors de votre retour à votre domicile :

- ❖ En voiture, prévoyez une attache au système de ceinture arrière du véhicule
- ❖ Si vous devez vous arrêter en chemin, ne sortez pas le chien de votre véhicule, laissez-le en sécurité dans votre voiture, vous le sortirez quand vous arriverez chez vous
- ❖ Présentez-lui votre famille, vos enfants aussi bien que vos autres animaux de compagnie
- ❖ Pendant au moins un mois, ne le lâchez pas dans un endroit non clos. Lors des balades, équipez le d'un collier ou d'un harnais (assurez-vous qu'ils soient bien ajustés) et choisissez soit une laisse, soit une longe, mais pas de laisse à enrouler. **TRES IMPORTANT** : marchez toujours **DERRIERE** lui (ou elle). En effet, si le chien a un mouvement de recul, par peur par exemple, il peut très rapidement se défaire du collier ou du harnais. Si vous êtes derrière, vous pouvez le rattraper, si vous êtes devant ou à côté, c'est impossible et le chien peut s'échapper.



ASLAN – Aider Sauver Les Animaux Naufragés **Certificat d'Engagement – Conditions Générales**

Identification

ASLAN s'engage à fournir aux adoptants les documents suivants :

- ❖ L'animal est identifié **par puce électronique** par un vétérinaire agréé
- ❖ ASLAN vous remettra lors de l'adoption le passeport européen et le carnet de santé de l'animal
- ❖ Pour les chiens adoptés en France, nous vous transmettrons un document de cession de l'animal afin d'effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD.
- ❖ Pour les chiens adoptés à l'étranger, nous vous donnerons tous les éléments nécessaires et la procédure à suivre pour inscrire votre chien à l'ICad, afin qu'il soit identifié en France.
- ❖ Dans les deux cas (chien adopté en France ou chien venant de l'étranger), une fois que vous aurez effectué les démarches que nous vous aurons indiqué, l'ICad vous transmettra la carte d'identification de votre chien qui permet de justifier que l'animal est enregistré dans le Fichier National des Carnivores Domestiques et que vous y êtes déclaré propriétaire
- ❖ En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à l'ICad : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal. Pour cela il faut vous rendre dans votre espace détenteur sur www.i-cad.fr. La déclaration de ces différents événements est un acte de protection primordial vis-à-vis de votre animal, notamment en cas de perte de ce dernier.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site www.i-cad.fr.

En cas de non-respect de ce certificat d'engagement, l'Association ASLAN se fera autoriser la reprise de l'animal par la juridiction compétente, sauf accord immédiat de l'adoptant.

Les informations fournies dans ce certificat ne sont pas exhaustives. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous rapprocher d'un professionnel.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il est prévu des sanctions pénales en cas de manquement.